

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 2023 03 04

Séance du jeudi 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 18 heures et 15 minutes, le Comité Syndical du S.I.G.E.T.A, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle les Morenes de le Communauté de Communes du Genevois, 38, Av de Mestral à ARCHAMPS sous la présidence de Madame METRAL Christelle.

Date de convocation : 17 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 13

Pouvoirs : 1

Nombre de votants : 14

Pouvoir : Danielle COTTET donne son pouvoir à Jean-Pierre BELMAS

Présents : ANTONIELLO Claude, BELMAS Jean-Pierre, CLAUDE Josette, DE VIRY François, GILET Laurent, LAVOREL Joëlle, MAGNIN Jean-Louis, METRAL Christelle, MIVELLE Laurent, PUGIN André, RIESEN Anne, SEVE Francois, SAFANOVA Léna.

Absents : AYEB Ines, BELLATON Jacques, CHEMINAL Yves, COTTET Danielle, MAGNIN Alban, MARTINEZ Julian, MORETTON Yannick, REVILLON Bernard, SAUGE Pascal, SCHUFFENECKER Anthony, VERDONNET Christian.

Excusés : AYEB Ines, BELLATON Jacques, COTTET Danielle, MAGNIN Alban, MARTINEZ Julian, SAUGE Pascal, SCHUFFENECKER Anthony, VERDONNET Christian.

Monsieur BELMAS Jean-Pierre est désigné en qualité de secrétaire de séance.

### Objet : AFFECTATION DES RESULTATS

L'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Comité Syndical après constatation des résultats définitifs lors du vote du Comité Administratif.

#### Résultats de l'exercice 2022

- Section d'investissement :

- Recettes : 2 975 105,22 €
- Dépenses : 286 088,63 €

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2022 de : 2 689 016,59 €

Résultat antérieur au 001 de 470 376,82 €

Soit un résultat cumulé au titre de l'exercice 2022 de 3 159 393,41 €

- Section de fonctionnement :

- Recettes : 1 326 576,94 €
- Dépenses : 995 963,95 €

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2022 de : 330 612,99 €

Résultat antérieur reporté au 002 de 0,00 €

Soit un résultat cumulé au titre de l'année 2022 de 330 612,99 €

Madame la Présidente propose d'affecter les résultats de la manière suivante :

- 330 612,99 € affecté au compte 1068 (affectation du résultat de fonctionnement à l'investissement)
- 3 159 393,41 € affecté au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

Le Comité Syndical, après en avoir voté, approuve à l'unanimité ;

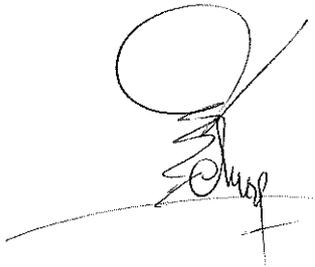
L'affectation des résultats proposée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et année que dessus.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre BELMAS



La Présidente,

Christelle METRAL

